Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 074-217401348-20210614-14_06_2021_87-DE

Les Gets MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Année 2021

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Délibération n°

087

Objet : *renouvellement du bail de location des terrains site radioélectrique « Le Pontet » à TDF*

L'an DEUX MIL VINGT ET UN
Le 14 Juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de LES GETS - 74260,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri - Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Juin 2021

Présents : MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, VINET Philippe, MUGNIER Michel, DUCRETTET Olivier, DELECHAT Grégory, HOMINAL Pierre, MUTILLOD Christophe et Mesdames MARTEL Mireille, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, BERGOEND Myriam, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline et DEGOUT Gaël.

M. le Maire rappelle qu'un bail a été conclu le 13/02/2013 avec TDF, siège 155 bis avenue Pierre Brossolette - 92541 Montrouge arrivant à échéance le 31/12/2024, il rend compte des négociations intervenues pour renouveler le bail avant son échéance aux conditions suivantes :

Désignation des terrains loués

- C 4570 lieudit les Peteaux pour une surface de 52 m^2, (sur lequel est implanté un bâtiment technique de 4 m^2 appartenant à la Commune)
- C 4572 lieudit les Peteaux pour une surface de 79 m^2, (sur lequel est implanté un pylône d'une hauteur d'environ 21 m appartenant à la Commune)

Durée du bail

20 ans à compter du 1er janvier 2021, les parties s'obligent à entrer en pourparlers pour renouveler le cas échéant le bail, 6 mois au moins avant la fin de la période contractuelle en cours.

Loyer annuel

- une part fixe fixée à 1 000 € indexée chaque année sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction ICC, bloqué à 2% à la hausse comme à la baisse ;
- une part variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques d'un montant de 3 000 € par opérateur, minoré ou majoré en fonction des entrants et des sortants, TDF s'oblige a informé la commune de l'entrée et la sortie de tout client ;

A ce jour, compte tenu de la présence d'un opérateur de communication électronique disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, le loyer s'élève à 4 000 € net.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

Approuve la proposition présentée ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 074-217401348-20210614-14_06_2021_87-DE

Décide de consentir à TDF SAS représentée par M. Serge FERLAY un bail de location des terrains lieudit Pâturages de Nabor pour l'exploitation du site réémetteur radioélectrique et communications électroniques, pour la durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2021 et aux conditions de loyer susdites ;

Charge M. le Maire de signer le bail et toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré aux Gets, les jour, mois et an susdits.

Le Maire des Gets,
H. ANTHONIOZ

MAIRIE DES GETS
Haute-Savoie

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 074-217401348-20210614-14_06_2021_86-DE

Les Gets MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Année 2021

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Délibération n°

086

Objet : *renouvellement du bail de location des terrains site radioélectrique « Pâturage de Nabor » à TDF*

L'an DEUX MIL VINGT ET UN
Le 14 Juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de LES GETS - 74260,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri - Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Juin 2021

Présents : MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, VINET Philippe, MUGNIER Michel, DUCRETTET Olivier, DELECHAT Grégory, HOMINAL Pierre, MUTILLOD Christophe et Mesdames MARTEL Mireille, PERNOLLET Stéphanie, TRICOU Laurence, BERGOEND Myriam, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline et DEGOUT Gaël.

M. le Maire rappelle qu'un bail a été conclu le 13/02/2013 avec TDF, siège 155 bis avenue Pierre Brossolette - 92541 Montrouge arrivant à échéance le 31/12/2024, il rend compte des négociations intervenues pour renouveler le bail avant son échéance aux conditions suivantes :

Désignation des terrains loués

- B 2161 lieudit Pâturages de Nabor pour une surface de 147 m^2, (sur lequel est implanté un bâtiment technique de 60 m^2 appartenant à TDF)
- B 2165 lieudit Pâturages de Nabor pour une surface de 316 m^2
- B 2163 lieudit Pâturages de Nabor pour une surface de 67 m^2 (sur lequel est implanté un pylône de 30m de hauteur appartenant à TDF)

Durée du bail

20 ans à compter du 1er janvier 2021, les parties s'obligent à entrer en pourparlers pour renouveler le cas échéant le bail, 6 mois au moins avant la fin de la période contractuelle en cours.

Loyer annuel

- une part fixe fixée à 14 000 € indexée chaque année sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction ICC, bloqué à 2% à la hausse comme à la baisse ;
- une part variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques d'un montant de 3 000 € par opérateur, minoré ou majoré en fonction des entrants et des sortants, TDF s'oblige a informé la commune de l'entrée et la sortie de tout client ;
- une part variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre de multiplex TNT, d'un montant de 750 € par MUX ; avec information du bailleur des entrées et sorties.

A ce jour, compte tenu de la présence de 3 opérateurs de communications électroniques et un MUX, le loyer s'élève pour 2021 à **23 750 € net.**

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,

Approuve la proposition présentée ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 074-217401348-20210614-14_06_2021_86-DE

Décide de consentir à TDF SAS représentée par M. Serge FERLAY un bail de location des terrains lieudit Pâturages de Nabor pour l'exploitation du site réémetteur radioélectrique et communications électroniques, pour la durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2021 et aux conditions de loyer susdites ;

Charge M. le Maire de signer le bail et toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré aux Gets, les jour, mois et an susdits.

Le Maire des Gets,
H. ANTHONIOZ

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services